

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2019

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à :
AYRAULT Jean Paul	X			
CAILLAUD Nadia	X			
CHARBERNAUD Christian	X			
GUILLAUME Amandine	X			
PARTAUD Xavier	X			
CARTRON Françoise			X	N.CAILLAUD
BERNARD Thierry	X			
ALTER Marie			X	JP. AYRAULT
BASSET Véronique	X			
BERTRAND Christophe	X			
BOURGOGNON Isabelle	X			
CLÉMENT Mauricette			X	P.COMBAUD
COMBAUD Philippe	X			
DRILLEAUD Nadège		X		
LAJUBERTIE Jean-Claude	X			
CHARTIER Guy	X			
MÉGRET Christian	X			
RANOUIL Patricia	X			
VOLLETTE Guillaume			X	X.PARTAUD
FOUILLET Martine	X			
TYRE Christophe	X			
RICHARD Thomas			X	
COLIN Jean-Claude	x			
BROUSSE Michel			X	B.FOURÉ
FLAGEY Jean-Marc	X			
FOURE Brigitte	x			
PONSARD Nicole	x			

- Présentation des remerciements de la famille MONTENON – JUSTAUD pour le témoignage de sympathie du Conseil Municipal à l'occasion de la naissance d'Adèle.
- Remerciements de l'amicale des sapeurs-pompiers pour la subvention versée par la Commune d'Aigre pour le financement du drapeau de défilé.
- **PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PARCELLE A LA VALLETTE A MONAUD :**

Madame le Maire a repris contact avec Pierre Sylvestre qui souhaiterait donc acquérir une parcelle de plus d'un hectare route de Mons afin d'y construire une maison d'habitation et un parc d'agrément. Le Conseil Municipal décide de Lui proposer un redécoupage de sa parcelle en alignement des fonds de parcelles des autres terrains de la route de Mons et en conservant une bande d'accès de 5 mètres entre la dernière parcelle et son éventuelle acquisition. (Revoir l'ADA pour la sortie sur la RD 120). Le Conseil Municipal décide de lui proposer le prix de 8 €.

- **PROPOSITION DE PROJET AU BOIS DE LA SABLIERE :**

Jacky Guillen, de la Société ARMORGREEN, souhaiterait étudier, avec la commune d'Aigre l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol, au Bois de la Sablière. Le Conseil Municipal décide de créer une commission qui travaillerait avec la société sur ce projet : Amandine Guillaume, Patricia Ranouil, Jean-Claude Colin, Christian Mégret, Philippe Combaud. A suivre.

- **PROJET D'EXTENSION DE LOTISSEMENT A LA VALLETTE A MONAUD :**

La vente de maisons vacantes a augmenté depuis le début de l'année. Il n'y plus de terrain à vendre dans le lotissement communal du Renclos. Il en reste 02 à vendre dans le lotissement de Monsieur Petit « résidence des oiseaux » et 01 dans le bourg d'Aigre. Le Conseil Municipal décide que la commission va travailler sur le projet d'extension du lotissement du renclos.

- **RECOUVREMENT DES ORDURES MENAGERES, LOGEMENTS COMMUNAUX AIGRE :**

La Commune historique d'Aigre est propriétaire de logements communaux soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le Maire propose de recouvrer pour l'année 2019 les taxes d'ordures ménagères énumérées ci-dessous auprès des locataires :

- * Mme Maitrel Déborah – 1 rue froide : 191 €
- * M Lefort Romuald - étage du 20 rue de la gendarmerie : 64.50 €
- * M. Anthony Valentin – 1 rue du pensionnat Laroque : 214.00 €
- * Bureau de poste – 12 rue du pont Raymond : 443.00 €
- * Mme Dany Dupeux – logement 12 rue du Pont Raymond : 148.00 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à l'encaissement des taxes d'ordures ménagères énumérées ci-dessus.

- **DEMANDE D'AHESION DE DEUX SYNDICATS MIXTES AU CENTRE DE GESTION 16 :**

Le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne et le Syndicat Mixte des bassins Charente et Péruse ont sollicité leur adhésion au Centre de gestion de la Charente. Les collectivités et établissements publics adhérents au Centre de gestion doivent donner leur avis sur ces deux demandes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion des syndicats cités ci-dessus au Centre de gestion de la Charente.

- **FDAC 2019 :**

Madame le Maire rappelle que le solde des FDAC 2017 et le FDAC 2018 des communes historiques d'Aigre et Villejésus n'est pas réglé. Le FDAC 2019 n'a pas été inscrit au budget 2019 et ne sera à régler qu'en 2020 (prévoir la dépense au budget 2020). Le FDAC 2020 pourrait être réalisé en 2020 également.

Présentation des voies communales qui pourraient être inscrites au titre du FDAC 2019 :

Chantier la Croix Blanche	1 289,25 €
Chantier VC 1U Impasse des Arts	1 403,00 €
Chantier VC 1 depuis la route de Ruffec	2 175,00 €
Chantier VC 302 depuis route de Mansle vers Redour	1 015,00 €
Chantier VC 205 hors village	2 172,50 €
Chantier VC 205 centre Saint Aubin	4 453,75 €
Chantier VC204 Flache devant le pont	1 561,25 €
Chantier VC impasse de la SAUR	4 818,85 €
Chantier VC de Creve Cœur	5 543,55 €
Chantier VC de Montbrun	17 536,15 €

Total HT	41 968,30 €
TVA 20%	8 393,66 €
Total TTC	50 361,96 €

Le Conseil Municipal a fait le choix pour cette année d'exclure du FDAC 2019, les voies communales suivantes : Chemin du Bois de Montbrun 17 536.15 € HT et VC 1 depuis la route de Ruffec à Villejésus 2 175.00 €.

FDAC 2019 : 22 257.15 € HT soit 26 708.58 € TTC.

Au moment du recensement des besoins au FDAC 2020, penser au Chemin des Pierres.

- **PRESENTATION DES RAPPORTS SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT :**

Jean-Paul Ayrault, Vice-Président en charge de l'assainissement présente au Conseil Municipal, les rapports sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et non collectif de Coeur de Charente. (Documents joints à la convocation du Conseil Municipal).

- **HORAIRES D'OUVERTURE DES SECRETARIATS DE MAIRIE :**

La Mairie de Villejésus est actuellement ouverte le lundi et mercredi après-midi, le vendredi matin. L'accueil du secrétariat est assuré par Solène Lachaise le lundi et le mercredi. Le vendredi matin Solène étant à la Mairie d'Ebréon, la permanence de Villejésus est assurée par Amandine Guillaume. Madame le Maire propose que la permanence du vendredi matin soit remplacée par une permanence le jeudi après-midi et assurée ainsi par Solène. Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

La Mairie d'Aigre est ouverte tous les jours de 08 heures 30 à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures 45, le samedi de 9 heures à 12 heures.

Madame le Maire propose à la demande du personnel l'ouverture de la mairie le samedi matin sur rendez-vous. Les mairies des communes de même strate ne sont pas ouvertes le samedi matin.

Le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 5 voix contre, 8 abstentions de ne plus ouvrir le secrétariat de la mairie d'Aigre sur rendez-vous le samedi matin à compter du 1^{er} janvier 2020.

- **REFLEXION SUR LE DEVENIR DES COMMERCES AU CENTRE-VILLE :**

Madame le Maire propose de recentrer les commerces dans la grande rue : le magasin de vente d'articles de pêche devrait reprendre l'ancienne étude notariale suite au départ des chaussures Bailly. Emeline Denfert, fleuriste, devrait se rapprocher du centre et se réinstaller dans le magasin appartenant à Annie Lacroix. Etudier avec l'association des commerçants et la CCI l'implantation d'un magasin éphémère, quelques contacts ont été pris. Proposer ce projet aux associations AFRIPA et LES P'TITES GOULES qui organisent des ventes d'objet d'occasion.

La demande de financement de l'étude du commerce à Aigre est toujours en cours. La CDC pourrait éventuellement financer ce projet, l'aide du PETR pourrait en dépendre. A suivre.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- Rappel du repas des aînés le 17 novembre prochain, préparé par le restaurant le Bilboquet. La commission fêtes validera le menu.
- Dans le cadre du projet SOLIHA, une ouverture sera réalisée dans le mur de clôture en pierre donnant sur la place des 7 portes afin de permettre l'accès aux engins de chantier, lors des travaux concernant la réalisation du domicile groupé.
- Financement du TPC 2019 : Une subvention de 5 200 € sera versée à la section fêtes du Comité Foires qui a financé le TPC. Un virement de crédit du budget communal sera effectué.
- Les travaux d'aménagement du terrain à Bois Billon pour le relogement des gens du voyage qui stationnent au Bois de la Sablière sont en cours. Une réunion avec l'association le Chemin du Hérisson est prévue vendredi 11 octobre afin de fixer les règles d'entretien du futur terrain.
- Les nouveaux jeux au jardin vert seront installés jeudi 10 octobre. Des graviers seront étendus en dessous.
- Les employés communaux du service technique embauchent désormais tous ensemble à l'atelier de Villejésus.
- La réunion avec les associations a eu lieu le 1^{er} octobre. Il a été décidé d'acheter des bancs avec le bénéfice de la fête du 14 juillet, environ 1 300.00 €. La date d'un forum des associations a été fixée au 05 septembre 2020.
- Projet de surpresseur au Renclos : une première déclaration préalable de travaux a été déposée avec un mauvais emplacement. Une deuxième sera déposée prochainement, l'instruction sera plus rapide.
- Voir état des caniveaux à l'entrée du lotissement route de Germeville.
- Demande de Madame DILHAC Laurence d'un emploi en service civique pour sa fille Mélina. L'école élémentaire étant intéressée par le projet de cette jeune fille, les renseignements vont être pris pour la signature de ce contrat.
- L'école départementale de musique sera présente à la cérémonie du 11 novembre à Aigre à 9 heures 45 avec une chorale d'une trentaine d'enfants.
- Annonce en cours pour la parution dans Média santé de la recherche de médecins pour la maison de santé.
- Remarque de Jean-Claude Colin sur la mauvaise programmation de l'éclairage de l'ancien gymnase aux moments des matchs. Il informe le Conseil Municipal que les filets de hand et de tennis ont été vandalisés.

DATES A RETENIR :

- Jean-Claude Colin rappelle la finale du Championnat de France Rallye moto de Charente à Rouillac les 19 et 20 octobre prochains.
- Le 10 novembre prochain, à Barbezières, l'association Histoires du Pays d'Aigre procèdera à la vente du livre et du DVD reprenant les différentes saynètes sur la guerre de 14/18 jouées dans différentes communes.

Fin de séance à 23 h 30